

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 juillet 2020

L'An deux mille vingt,
le 20 juillet à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 juillet 2020 s'est réuni à la mairie.

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Le compte-rendu de la séance du 03 juillet est approuvé. 11 pour.

Budgets 2020 :

Après présentation, les budgets suivants ont été votés par 11 voix pour. Ils sont synthétisés ci-dessous :

Budget Régie des Transports :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 052,39		22 369,26		23 421,65
Opérations de l'exercice	25 052,39	24 000,00	26 128,26	3 759,00	51 180,65	27 759,00

Budget chaufferie bois :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 279,00				5 279,00
Opérations de l'exercice	12 279,00	7 000,00			12 279,00	7 000,00

Budget CCAS :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		303,51				303,51
Opérations de l'exercice	3 603,51	3 300,00			3 603,51	3 300,00

Après présentation, le budget suivant a été voté par 10 voix pour, 1 abstention.

Budget commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	0	29828,05		29828,05	
Opérations de l'exercice	416216,99	416216,99	812663,86	842491,91	1228880,8	1258708,9

Création de la Commission Agricole :

Le Conseil Municipal désigne Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Ginette PAULET et Isabelle THIOULOUSE comme membres de la commission agricole. 11 pour.

Création de la Commission d'Appel d'Offres :

Le Conseil Municipal désigne Patrick ARNOUX, Roland PEPIN, Hervé VERNET comme membres titulaires et Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Yannick THIERCY comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. 11 pour

Création du Centre Communal d'Action Sociale :

Cinq membres du Conseil Municipal sont candidats pour 4 postes au Centre Communal d'Action Sociale. Un vote à bulletin secret est organisé.

Les candidats obtiennent respectivement : Francette PAGES 9 voix, Ginette PAULET 11 voix, Yannick THIERCY 11 voix, Christian PLANQUE 9 voix et Roland PEPIN 2 voix.

Francette PAGES, Ginette PAULET, Yannick THIERCY et Christian PLANQUE sont élus membres du CCAS.

Création de la Commission Communale des Impôts Directs :

24 personnes de la commune doivent être proposées au service des finances publiques pour que celui-ci retienne au final 6 titulaires et 6 suppléants pour la création de la Commission Communale des Impôts Directs. Le Conseil Municipal décide de conserver le mode de désignation existant lors des précédents mandats, à savoir l'ensemble du conseil municipal, plus les principaux propriétaires fonciers de la commune, plus deux propriétaires ayant leur résidence principale hors de la commune. 11 pour.

Vote des taux d'imposition 2020 :

Comme depuis 2008, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. 11 pour.

Réhabilitation de l'ancienne cure :

L'ancienne cure contient actuellement un logement et un espace de stockage pour les associations. Cet espace doit être assimilé à un Établissement Recevant du Public (ERP). Plusieurs possibilités de réhabilitation sont possibles : réalisation de 2 logements et un Établissement Recevant du Public (ERP) ou 3 logements, réalisation de 2 logements et enfin réalisation d'un logement et un ERP. Suite à un vote à bulletin secret, 6 voix se portent sur ce dernier scénario. Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre, première étape de la réhabilitation de la cure, qui contiendra, comme actuellement, un logement et un ERP.

Subdélégation de la compétence eaux pluviales :

Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service de gestion des eaux pluviales urbaines et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, le Conseil Municipal sollicite la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour bénéficier d'une délégation permettant à la commune de continuer, par convention, à assurer l'investissement, la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ». 11 pour.

Avenant aux contrats de location annuelle d'emplacement au camping et nouvelle demande :

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas permis aux locataires de profiter de leur emplacement en avril et mai 2020. Une baisse du coût de la location est demandée par les locataires. D'autre part, une nouvelle demande de location annuelle d'un emplacement a été reçue. Le Conseil Municipal décide d'accorder une remise de 100 € par avenant sur le tarif initialement proposé pour les contrats de location annuelle déjà signés et d'accorder la location annuelle de l'emplacement n°12 à Madame Bonnaud avec un montant annuel minimum de 390,00 € TTC. Ce montant tient compte de crise sanitaire. 11 pour.

Annulation de loyers pour le restaurant « Les Fauvettes » :

Suite à la fermeture des restaurants pour lutter contre la pandémie de Covid-19, monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a décidé de suspendre les loyers d'avril et de mai 2020 pour le restaurant « Les Fauvettes ». Il convient de régulariser cette situation. Le Conseil Municipal décide de confirmer l'annulation des loyers des mois d'avril et de mai et d'ajouter également l'annulation d'un mois de loyer supplémentaire. 11 pour.

Travaux sur le réseau téléphonique à Varennes :

Un avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies. La participation de la commune au financement de ces travaux est de 289,30 €. Le conseil Municipal valide ce projet. 11 pour.